



COMMUNIQUE DE PRESSE

AC de Vagues a organisé ce 14 juin 2026, Un “pique-nique Anniversaire joyeux et respectueux du vivant, sur la plage du Veillon”

C'est sur cette même plage du Veillon il y a tout juste un an qu'AC de Vagues avait rassemblé de nombreuses personnes du Talmondais et de la région pour échanger sur le projet de surfpark de la société Mersea, dénoncer l'opacité totale du dossier sur les impacts pour l'environnement et les habitants et au final structurer les actions à mener pour obtenir rapidement le gel du projet et la totalité des réponses aux questions en suspens.

Un an après, forte de ses 450 adhérents et des résultats obtenus, AC de Vagues a tenu à revenir sur ce lieu hautement symbolique du Veillon - au cœur du site du Payré - pour affirmer son identité d'association environnementale, indépendante car financée uniquement par ses membres et sympathisants, mobilisée pour préserver l'environnement, la biodiversité et la qualité de vie sur le territoire de Vendée Grand Littoral. **Face aux défis du réchauffement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, de la transition énergétique et écologique, AC de Vagues demande l'application effective et cohérente des lois et règlements relatifs à l'environnement et à l'urbanisme, en concertation avec les habitants.**

Un an après nous avons :

Obtenu le report du démarrage des travaux, initialement prévu mi-novembre 2025. Nos études sur les espèces protégées (oiseaux et chauves-souris) ont été déterminantes et ont conduit Mersea - via un permis de construire modificatif - à renoncer à l'arrachage des haies. C'est une bonne chose mais cela reste très insuffisant par rapport aux enjeux ! Pour obtenir le respect intégral de la législation dans le domaine des espèces protégées, un contentieux au tribunal administratif de Nantes a été initié conjointement par AC de Vagues et Surfrider Foundation Europe.

Obtenu une mise en demeure de Mersea par la préfecture concernant les anomalies sur le circuit de pompage d'eau de mer actuel de l'aquarium. Nous avons également mis en évidence les nombreuses lacunes du projet sur le circuit d'alimentation en eau de mer et le processus de dessalement. Curieusement, le traitement des saumures n'était abordé nulle part alors que c'est un sujet absolument crucial pour l'environnement ! Nos arguments ont été entendus puisque dans ce même permis de construire modificatif Mersea annonce des précisions à venir sur ce circuit dans le cadre d'un “porter à connaissance” c'est-à-dire la remise d'un dossier complet qui sera soumis à l'avis des services compétents de la préfecture.

Eu confirmation par le préfet de la Vendée que les travaux sont loin de pouvoir démarrer. Avec Surfrider nous avons été longuement reçus fin avril par le préfet et plusieurs de ses collaborateurs, pour un échange argumenté et sans langue de bois. Nous avons apprécié que le préfet ait jugé utile dans la foulée de restituer directement les informations sur l'état du projet dans la presse locale.

Le parcours d'obtention des autorisations administratives nécessaires s'avère donc beaucoup plus compliqué que ce qu'avait espéré Mersea. Nous restons vigilants sur ces sujets et d'autres encore sur lesquels nous investiguons. Si tant est que ce projet puisse un jour arriver à démontrer qu'il peut respecter la totalité des dispositions législatives assurant la préservation de l'environnement, ce n'est certainement pas demain la veille !

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont soutenus sous quelque forme que ce soit :

- Nous remercions les 26 000 signataires de la pétition ouverte il y a plus d'un an sur Greenvoice.
- Nous remercions les naturalistes, les experts techniques et environnementaux, les étudiants, les juristes qui nous ont aidé et nous aident encore à mettre en évidence et à documenter les nombreuses lacunes des dossiers présentés par Mersea : il n'est pas exagéré de dire, que sur beaucoup d'aspects environnementaux et techniques, ils étaient notoirement incomplets voire indigents.
- Nous remercions les associations qui nous soutiennent et nous font profiter de leur expérience, que ce soit pour la connaissance de la faune, de l'océan, du milieu marin ou pour l'organisation de manifestations. Nous avons pu tisser un véritable réseau qui est destiné à s'étendre et à se renforcer.
- Nous remercions tous les adhérents, les sympathisants, les donateurs sans qui rien ne serait possible.
- Nous remercions les services de la préfecture qui nous démontrent régulièrement leur professionnalisme et leur compétence.
- Nous remercions les médias qui sont venus à notre rencontre et ont relaté ce qu'ils ont vu, entendu, observé.

Nous ne remercions pas le maire de Talmont Saint Hilaire qui continue d'affirmer qu'il n'a pas à avoir d'opinion sur ce projet privé et qu'il n'avait d'autre choix que de signer le permis de construire initial. D'une part il se défausse de sa responsabilité politique (ce n'est pas un hasard si la délivrance des permis de construire n'est pas attribuée à une administration mais à un élu) et d'autre part il y a dans le Plan Local d'Urbanisme suffisamment d'arguments objectifs pour refuser le permis de construire.

Nous ne remercions pas Mersea pour son mutisme et son refus de communiquer avec les habitants, les médias et les associations sur ce projet de surfpark. Nous les remercions cependant de faire ainsi la démonstration par l'absurde que nos interrogations et nos doutes sont fondés.

Enfin nous remercions la nature qui a créé ces paysages magnifiques du littoral et nous engageons à les protéger pour qu'ils puissent continuer durablement à apporter tous leurs bienfaits aux artisans du littoral, aux promeneurs, aux surfeurs et à tous les amoureux de la mer !

AC de Vagues est une association environnementale loi 1901 qui agit sur le périmètre de Vendée Grand Littoral.

Contact presse : acdevagues@proton.me

Site internet : <https://www.acdevagues.com/>

Suivez-nous sur [Facebook](#) et sur [Instagram](#)